

BUDGET de l'exercice 1904.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1903 et antérieurs.	de l'exercice 1904.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
IV	»	30	»	Dépenses du domaine fr.	500	»
V	»	32	»	Etudes de projets, levés de plans; adjudications, impressions et reproductions de plans. — Achats et réparations de matériel, etc.	305 39	3,700 »
»	»	34	»	Plantations nouvelles; frais d'expertise	3,533 50	20,000 »
»	»	35	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restaura- tion, etc.	4,346 65	460,000 »
»	»	36	»	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.	»	43,000 »
				Total pour le budget des finances et des travaux publics fr.	42,878 17	551,700 »
				— — de la dette publique	40,450 »	42,916 »
				— — de la justice	33,300 »	40,000 »
				— — des affaires étrangères	44,653 44	207,846 59
				— — de l'intérieur et de l'instruc- tion publique	8,483 96	859,578 53
				— — de l'agriculture	9,073 92	74,295 71
				— — de l'industrie et du travail	46,766 20	41,228 20
				— — des chemins de fer, postes et télégraphes	4,078,735 76	3,818,735 46
				— — de la guerre	24 »	935,476 »
				Ensemble. . fr.	4,244,065 42	6,531,776 49

**214. — 18 août 1905. — Loi contenant
le budget du ministère des finances et des
travaux publics pour l'exercice 1905 (1).**
(Monit. des 28-29 août 1905.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du minis-
tère des finances et des travaux publics
pour l'exercice 1905 est fixé :

(1) Voy. la note à la fin du tableau.

1^o Pour les dépenses ordinaires, à
la somme de trente-quatre millions
quatre cent quatre-vingt mille quatre
cent vingt-deux francs. fr. 34,480,422 »

2^o Pour les dépenses exception-
nelles, à la somme de deux millions
cinq cent nonante mille francs. 2,590,000 »

Soit, ensemble, à la somme de trente-
sept millions septante mille quatre
cent vingt-deux francs fr. 37,070,422 »

conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances
et des travaux publics, M. le comte DE SMET
DE NAEYER.)

Budget du ministère des finances et des travaux publics pour l'exercice 1905.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre fr.	21,000 »	2,425,025 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administra- tion centrale. — Traitements de disponibilité.	1,717,825 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	105,000 »	
Art. 4. Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale.	34,050 »	
Art. 5. Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	492,300 »	
Art. 6. Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires.	13,950 »	
Art. 7. Service de la monnaie (y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire)	17,100 »	
Art. 8. Documents statistiques	23,800 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
Art. 9. Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor.	184,400 »	211,000 »
Art. 10. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor.	59,900 »	
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.		
Art. 11. Surveillance générale. — Traitements	485,800 »	45,328,625 »
Art. 12. Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . .	1,059,000 »	
Art. 13 et 14. Service des contri- } Traitements fixes.	3,090,000 »	
} Remises proportionnelles et in- } demnités (<i>crédit non limitatif</i>)	2,503,000 »	
Art. 15. Service des douanes et de la recherche maritime	6,699,900 »	
Art. 16. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 »	
Art. 17. Service des laboratoires.	26,509 »	
Art. 18. Suppléments de traitement	280,000 »	
Art. 19. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	30,000 »	
Art. 20. Frais de bureau et de tournées.	101,000 »	
Art. 21. Indemnités, primes et dépenses diverses	798,500 »	
Art. 22. Police en matière de douane et d'accise	15,000 »	
Art. 23. Matériel	236,425 »	
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
Art. 24. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	668,000 »	2,391,300 »
Art. 25. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	18,600 »	
Art. 26. Frais de bureau et dépenses diverses	35,300 »	
Art. 27. Traitements du personnel du domaine	95,000 »	
Art. 28. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500,000 »	
Art. 29. Matériel (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	23,500 »	
Art. 30. Dépenses du domaine	50,000 »	
Art. 31. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V. — ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
Affaires générales.		
Art. 32. Etudes de projets, levés de plans, adjudications; imprcssions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres,		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire).	56,000 »	
<i>Routes et bâtiments civils.</i>		
Art. 33. Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	6,400,000 »	
Art. 34. Plantations nouvelles; frais d'expertise.	83,000 »	
Art. 35. Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire)	4,250,000 »	
Art. 36. Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.	90,000 »	
<i>Travaux hydrauliques.</i>		
Art. 37. Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,401,400 »	
Art. 38. Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	52,000 »	43,997,422 .
Art. 39. Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. Travaux intéressant l'hygiène; subsides	900,000 »	
<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>		
Art. 40. Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale. — Jurys d'examen : frais divers	4,364,575 »	
Art. 41. Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	4,434,265 »	
Art. 42. Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacement. Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	230,182 »	
<i>Annales des travaux publics.</i>		
Art. 43. Publication du <i>Recueil</i> . Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	44,000 .	
<i>Traitements de disponibilité.</i>		
Art. 44. Traitements temporaires de disponibilité.	20,000 »	
CHAPITRE VI. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 45. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (crédit non limitatif)	35,550 »	
Art. 46. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans		87,050 .

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents fr.	51,500 »	
CHAPITRE VII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 47. Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 46.	7,000 »	7,000 »
Total. fr.		34,480,422 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VIII. — SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des ponts et chaussées.</i>		
Art. 48. Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation.	50,000 »	
Art. 49. Académie royale flamande à Gand. Travaux de construction et de décoration	30,000 »	
Art. 50. Observatoire royal à Uccle. Travaux d'aménagement	200,000 »	
Art. 51. Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement	430,000 »	
Art. 52. Agrandissement des bureaux et de l'hôtel du gouvernement provincial à Anvers	100,000 »	
Art. 53. Dépôt des archives de l'Etat à Anvers. Construction d'un bâtiment place Phoenix	120,000 »	
Art. 54. Ruines de l'abbaye de Villers	10,000 »	
Art. 55. Ruines de l'abbaye d'Aulne	10,000 »	2,590,000 »
Art. 56. Escaut. Construction d'un embarcadère	20,000 »	
Art. 57. Canal de dérivation de la Lys. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	100,000 »	
Art. 58. Sambre canalisée. Amélioration, expropriations et travaux.	400,000 »	
Art. 59. Meuse. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	80,000 »	
Art. 60. Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons	160,000 »	
Art. 61. Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	500,000 »	
Art. 62. Canaux du Limbourg. Acquisition d'un bateau brise-glace .	100,000 »	
Art. 63. Yser. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration .	300,000 »	
Total du budget du ministère des finances et des travaux publics . . fr.		37,070,422 »

(1) Session de 1904-1905.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et projet de loi, n° 421, p. 56 à 58. — Rapport, n° 110. — Séance du 8 mars 1905, p. 285 à 332. — Amendements, n° 253. — Séance du 3 août 1905.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

Séance du 4 août 1905, p. 2070 à 2084. — Amendements, id., p. 2079 et 2083.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 139. — Rapport, n° 146. — Séance du 9 août 1905.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 11 août 1905, p. 811 à 814.